

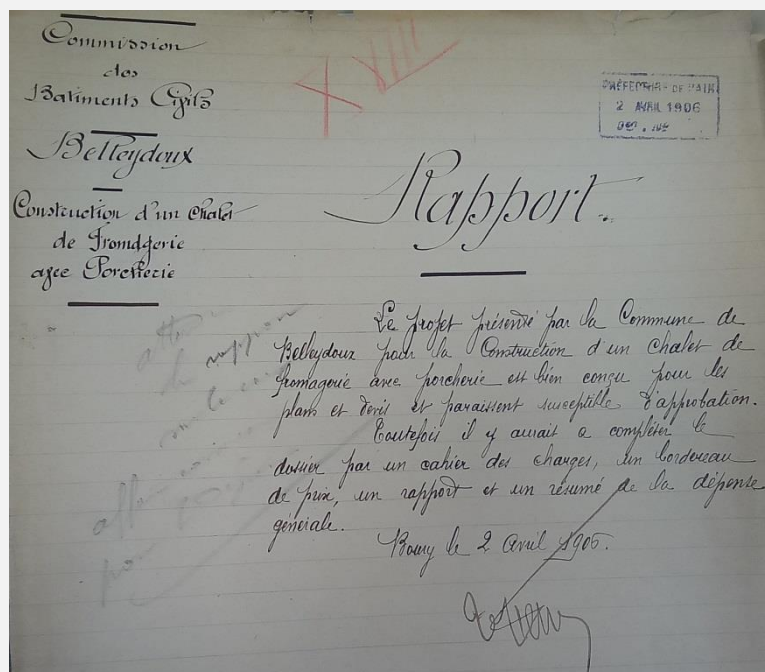
Belleydoux : 2 avril 1906 /

Projet de construction d'un chalet
de Fromagerie et d'une porcherie.

Adjudication : 6.01.1907.

Entrée en jouissance : 1.01.1908.

Fin des travaux : Février 1909.



Dépt de l'Ain
Commune de Belleydoux
arr^t de Nantua

Chalet de fromagerie
Dépendances - Porcherie - Matériel
Eaux

Devis estimatif général

N ^{os}	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	NOMBRE de Parties	DIMENSIONS	QUANTITÉS	PRIX	SOMMES
	Chalet de fromagerie, défoncement des terrains					82 194 19
	Dépendances - Water-closets, Hangar - Écurie - Fenil					4 321 34
	Porcherie					11 984 03
	Matériel, chauffage, appareils de fabrication, moteur, transmissions, dynamo, éclairage, monte-charge, matériel					12 519 25
	Eaux					50 639 97
	Montants du Devis général					161 658 78



Commune de Belleydoux

Travaux communaux

Appareils de fabrication
pour le chalet de fromagerie

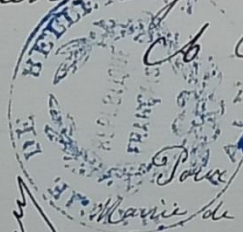
Vu et approuvé
Bourg le 21 avril 1910
Le Secrétaire Pour le, Préfet
Signé: Général délégué
9533, 81
Jou copie conforme
Le Maire.

Engagement d'Entrepreneur
pour l'exécution de Travaux supplémentaires

Le soussigné Chalon entrepreneur adjudicataire
des travaux d'appareils de fabrication à la
date du 24 avril 1908, après avoir pris connaissance
du devis supplémentaire dressé par M. Stéphane Gillet,
architecte, le 4 janvier 1909, m'engage à exécuter les
dits travaux supplémentaires dans le délai de trois
mois, et en conformité de toutes les charges et clauses
de la première adjudication, pour le prix net,
rabais déduit, de neuf mille cinq cent trente trois frs
quatre-vingt-un cts.

Ch. Belleydoux le 4 janvier 1909

Signé: Chalon



Jou copie conforme

Mairie de Belleydoux le 13 août 1910

Le Maire

Signé



Enregistré à Yonnax le vingt sept avril
1910. F. 15 C. 11
Droits: vingt-trois francs 85 cts
Signé: Allard.

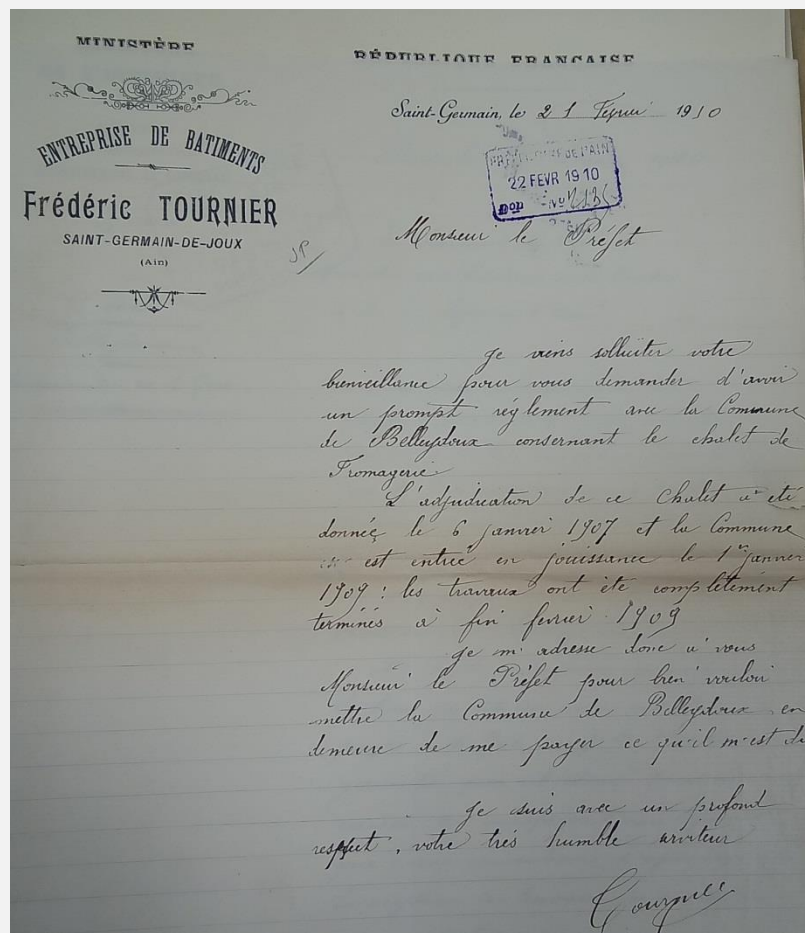
95.40
23.85
119.25

Jou copie conforme

Le Maire

Signé

21 février 1910 : Demande de Règlement par l'entreprise Frédéric Tournier de Saint Germain ;



BELLEYDOUX — La Fruitière



BELLEYDOUX — Le Chalet de Fromagerie



Société Coopérative d'Alimentation, édité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait des registres des arrêtés de la Préfecture de l'Ain.

Bourg, le 3 Décembre 1906

Commune
de Belleydoux
Etablissement
d'une porcherie

Nous, Préfet de l'Ain, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la délibération en date du 16 Août 1906 par laquelle le Conseil municipal de Belleydoux sollicite l'autorisation de construire une porcherie communale, comme annexe à la Fromagerie de cette localité;

Vu le plan des lieux;

Vu les pièces de l'enquête à laquelle il a été procédé sur cette demande;

Vu les avis favorables de M. le Commissaire-Enquêteur et de M. le Sous-Préfet de Nantua;

Vu la consultation de la Commission sanitaire d'Oyonnax du 22 Novembre 1906;

Vu les décrets des 15 Octobre 1810, 3 Mai 1886 et 15 Mars 1890, l'ordonnance du 14 Janvier 1815 et la circulaire ministérielle du 11 Mai 1863;

Considérant que l'enquête n'a soulevé ni opposition, ni réclamation;

Arrêtons:

Art. 1.-Est autorisée, comme annexe à la fromagerie de Belleydoux, l'exploitation d'une porcherie sous les conditions suivantes:

1°-Les droits des tiers sont formellement réservés;

2°-Le sol des loges sera dallé ou établi en briques ou en ciment, de manière que les déjections des animaux puissent s'écouler facilement dans un égout ou dans une fosse étanche;

3° Ces loges seront lavées à grande eau, aussi souvent que cela sera nécessaire;

4°-Le fumier sera enlevé au fur et à mesure de sa production;

5°-La ventilation devra être assurée par deux cheminées d'appel;

Art. 2.-L'Administration se réserve le droit de prescrire ultérieurement des dispositions même onéreuses pour la commune permissionnaire ou de nature à la priver en tout ou en partie du bénéfice de la présente autorisation.

Art. 3.-Le présent arrêté sera déposé en copie aux archives de la Mairie de Belleydoux pour être communiqué à toute personne qui en fera la demande.

Le Préfet de l'Ain,
signé: Claude Just.

Pour ampliation:
Le Conseiller de Préfecture,